

2 Temps fort

En thérapie, avec les auteurs de violences domestiques

CONFESSIONS C'est un groupe de discussion confidentiel. Le Service pour auteur-e-s de violence conjugale, à Neuchâtel, nous a ouvert ses portes, un soir, avec l'accord de ses participants. Un accès rare aux rouages de cet outil de prévention

CÉLINE ZUND
@celinezund

Quand il parle de ses enfants, Ali* doit parfois faire une pause. Puis il reprend son récit, les larmes au bord des yeux, mais avec la voix blanche, neutre, de celui qui a l'habitude de raconter. A la police, aux psychologues, aux assistants sociaux, combien de fois, déjà, est-il revenu sur ce jour de novembre qui a fait basculer sa vie et implorer sa famille? Une «bagarre», selon ses termes, qui le conduira en 2022, pas loin de deux ans après les événements, à être jugé pour tentative de meurtre.

«Malheureusement, j'ai fait ce que j'ai fait. Si je regarde en arrière, je regrette. Je me trouve loin de mes enfants. J'ai été détruit. Ma famille est détruite. Au début, je ne voulais plus vivre. Aujourd'hui ça va, j'ai un peu d'espoir», dit-il. En face, il y a cinq autres hommes assis en cercle et qui, comme Ali, sont là parce qu'ils ont eu des comportements violents. Ils se retrouvent tous les lundis soir dans une petite salle du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), avec trois psychologues du SAVC (Service pour auteur-e-s de violence conjugale).

Ali, la quarantaine, jeans trousés et baskets blanches, entame sa 21^e et dernière séance de thérapie de groupe. Celle du bilan. Sur les six participants du soir, seuls deux sont volontaires. Les autres sont, comme lui, astreints par la jus-

stice, pour des épisodes de violences conjugales. Au fond de la pièce, un grand sapin décoré, avec à son pied des paquets-cadeaux factices. Symbole de moments en famille idéalisés qui, au fil des récits déroulés dans cette pièce, explosent en mille morceaux.

Lorsque l'un d'entre eux parle, les autres l'écoutent, en silence. Ali a commencé sa thérapie dans le déni, alors ces mots qu'il prononce en ouverture sont loin d'être anodins: «J'ai appris quelque chose, dans ce groupe. J'ai appris à ne pas avoir de comportements violents.» L'an dernier, Ali retournait quelques semaines en prison pour avoir enfreint des mesures d'élo-

«J'ai appris quelque chose, dans ce groupe. A ne pas avoir de comportements violents»

ALI*, A SA DERNIÈRE SÉANCE

ignement d'avec sa famille. On comprend que venir, tous les lundis soir, n'a pas été pour lui une évidence. «D'abord, je n'ai pas accepté. Puis j'ai commencé à prendre l'habitude. Aujourd'hui me sens à

l'aise, je peux parler de tout.»

Ce soir, il évoquera surtout ses enfants. Il les voit un samedi sur deux. Pas assez à ses yeux. «Je suis absent. J'ose à peine leur demander comment ça va. Je me sens comme un étranger. Leurs notes, les fêtes auxquelles ils vont, je ne sais rien de leur vie.» Il veut partir en vacances, mais se le refuse, pour ne pas manquer un jour de garde. «Je suis comme enchaîné», dit-il. Et avec sa nouvelle copine, «c'est difficile. Ses enfants ne m'acceptent pas.» Leur père leur ordonne de refuser ses cadeaux. Ironie de l'histoire: lui aussi a interdit à ses enfants d'accepter les présents du nouveau compagnon de son ex-femme.

«Maintenant, je n'y pense plus. Ma femme et lui, ils sont morts à mes yeux», lâche-t-il. Ce qui tarabuste Ali jour et nuit, aujourd'hui, ce n'est plus, comme aux premiers temps, de l'imaginer dans les bras d'un autre. C'est désormais la longue attente de son jugement. «Le procureur n'a pas voulu laisser tomber la charge de tentative de meurtre.» Il se défend: «Ce n'était pas exprès. Dans une bagarre, c'est normal qu'il y ait des blessures. Je voyais noir. J'ai frappé ma femme avec un objet. Son amant aussi. Je ne suis pas entré avec l'objet. Il était là. Si j'avais voulu la tuer, je l'aurais fait.» Le silence s'installe dans la pièce. Ali poursuit: «Ça me fait vraiment peur. J'y pense chaque jour.»

REPORTAGE



Il se tait. Les autres participants au groupe thérapeutique prennent la parole à leur tour. Avec prudence, ou pudeur. Ils prononcent des mots destinés à encourager: «Tes sur la bonne voie, continue», fait l'un d'entre eux, Julien*: «J'ai aussi des enfants que j'aime. Ce que tu dis me touche. Je ne suis personne pour te donner des conseils. Mais j'aimerais quand même te dire: essaye de trouver un espace avec tes enfants. De dissocier ce qui t'est arrivé de ta relation avec eux.» Pascal* poursuit: «Le seul conseil que je peux te donner, c'est de plus avoir la haine. Devant le juge, tu dois montrer que tu acceptes la nouvelle vie de ta femme et de tes enfants.» Vlad-

mir*: «Concentre-toi sur ton devoir de père. Continue de te battre, avec de l'amour.» Thierry* conclut: «Jespère que ça va jouer.»

C'est au tour des psychologues de prendre la parole, pour clore le bilan de celui qui s'en va. «Honnêtement, Ali, je ne pensais pas que vous pourriez bénéficier de ce groupe, tant vous étiez dans le déni, commence Marc Glaisen, 53 ans, cheveux grisonnants et chemise à carreaux. Mais, ensemble, on a pu s'intéresser à différentes formes de violences, passer en revue quantité de petites situations qui s'y apparentent. Les reproches continuent. Le fait d'ignorer l'autre. De contrôler le comportement de votre fille.

Aujourd'hui, contre toute attente, j'ai l'impression que le groupe vous a été utile.» Sa collègue, Hilde Stein, enchaîne: «Vous avez fait votre chemin dans votre coin, presque en cachette. J'en ai les larmes aux yeux, tellement je suis émue. Mais en même temps, j'ai peur de vous laisser partir avec votre sentiment de solitude. Même si vous avez rempli votre astreinte, vous pouvez toujours nous rappeler.»

Ils ne sont pas nombreux, ceux qui rappellent les thérapeutes de leur propre chef. Certains y seront contraints, après une récidive. Ali remercie le groupe. Et sort, sans se retourner. ■

* Prénoms modifiés

Suivre les auteurs, pas seulement les victimes

PRÉVENTION Depuis janvier, de nouvelles bases légales permettent d'instaurer la surveillance électronique des auteurs de violence. Une première révision de la loi, en 2020, vise aussi une meilleure prise en charge thérapeutique des responsables d'agressions. Mais les pouvoirs publics peinent à considérer ce levier, qui fait pourtant ses preuves

Le premier programme pour auteurs de violence domestique voit le jour en Suisse, à la fin des années 1980. Il faudra attendre le début des années 2000 et la création de sept programmes en cinq ans, pour parler d'élan. Aujourd'hui presque tous les cantons possèdent un service dédié au suivi des auteurs de violence, ou au sein d'une relation de couple. Mais leur prise en charge demeure l'angle mort de la lutte contre la violence.

«Face au manque de ressources, on privilégie la protection des victimes. C'est logique, lorsqu'on sait à quel point les associations ont dû se battre, au début, pour obtenir des moyens. Mais si l'on n'en fait pas davantage pour les auteurs, on reste à la surface du problème», relève Anne Le Penven, secrétaire générale de l'Association professionnelle suisse de consultations contre la violence (APSCV).

Fin 2021, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) ouvrait une consultation sur son plan de lutte nationale pour la mise en œuvre de la Conven-

tion d'Istanbul, sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique: «90% des mesures proposées sont orientées sur les victimes. Signe que les pouvoirs publics ont du mal à se saisir du sujet. Sur le plan politique, ce n'est pas porteur», regrette Anne Le Penven. Une réticence qu'elle explique par une forme de tabou: «On a peur de leur accorder trop de place. Or un suivi ne vise pas à donner une plateforme aux auteurs de violences, mais à les conduire à prendre leur responsabilité et, au final, à éviter la récidive.»

Quant aux tribunaux, ils ordonnent rarement une prise en charge thérapeutique des auteurs de violences familiales. Sur 10 879 personnes enregistrées par la police en 2020, seules 8,4% ont été astreintes à un suivi, indique l'APSCV.

«C'est en train de changer»

Une révision de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence, en vigueur depuis 2020, vise à changer la donne. Elle précise qu'en cas de suspension d'une procédure – destin de la grande majorité des affaires de violence domestique – les magistrats peuvent obliger l'auteur à suivre un «programme de prévention» visant à réduire le risque de nouvel acte violent. Les bases légales qui permettent aux cantons, depuis ce mois de janvier 2022, de mettre en place une surveillance électronique des auteurs de violences,

s'inscrivent, elles aussi, dans cette réforme.

«On a longtemps cru, à tort, qu'une prise en charge psycho-éducative ou thérapeutique n'a pas d'effet si elle est imposée. C'est en train de changer. Les échos du terrain indiquent que la justice a davantage recours à cet outil», observe Véronique Jaquier Erard, professeure au Centre romand de recherche en criminologie. Lorsqu'ils sont davantage sollicités, les programmes pour auteurs de violence se professionnalisent.

Plusieurs cantons, comme Vaud, Genève ou le Valais, prévoient un entretien socio-éducatif obligatoire, dès lors qu'un auteur d'agression est expulsé du domicile commun. Ce qui a eu pour conséquence initiale une explosion de consultations logiques. Rarement suivies, toutefois, d'engagement thérapeutique à long terme. Des chiffres présentés dans le canton de Vaud début 2021 montrent que seuls 30% des individus acceptent un second, ou un troisième entretien. Ils sont encore moins nombreux à suivre un programme complet.

Pourtant des études tendent à démontrer que ces dispositifs portent leurs fruits, même lorsqu'ils sont imposés. «La contrainte permet d'éviter les abandons, fréquents chez les volontaires», souligne Véronique Jaquier Erard, qui s'est justement penchée sur l'évaluation de ces mesures pour le compte du BFEG.

Ses conclusions? «Les groupes pour auteurs de violences ont une efficacité. Mais ils ne conviennent pas à tout le monde.

Il faut donc pouvoir bien sélectionner les participants. Mais aussi évaluer ces prises en charge, pour assurer une offre adaptée aux besoins. Or souvent les professionnels n'ont pas assez de ressources pour analyser ce qu'ils font», souligne Véronique Jaquier Erard.

La police comme relais

A Neuchâtel, le Service pour auteur-e-s de violence conjugale (SAVC) représente un poste à plein temps, partagé par trois personnes. Comme c'est encore le cas de beaucoup de ces dispositifs, son financement a d'abord été privé: il provenait de la Loterie Romande et du cigarettier Philip Morris. Depuis 2011, le service est affilié au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), et ses prestations sont remboursées par l'assurance maladie.

La principale difficulté, pour ses intervenants, consiste à atteindre les personnes concernées. Le fonctionnement du SAVC repose sur une collaboration avec la police neuchâteloise: lors d'une intervention, les forces de l'ordre transmettent les coordonnées d'un auteur de violences domestiques, s'il y consent.

Psychologue, Hilde Stein a contribué à fonder le SAVC en 2006: «Il y a en moyenne une intervention policière par jour pour violence domestique, dans le canton de Neuchâtel. Nous devrions suivre plus de 300 personnes par an. Or, l'immense majorité des auteurs refuse d'être approchée. L'an

dernier, nous avons contacté 67 personnes. Un peu plus de la moitié sont venues au premier rendez-vous. Ce qui ne signifie pas qu'elles reviendront pour autant. C'est une poussière. Mais pour moi, c'est déjà très important. A chaque fois que nous avons quelqu'un au bout du fil, nous semons une graine.»

Quelles que soient les raisons qui les amènent à la thérapie, les participants doivent tous remplir une condition avant de pouvoir entrer dans le groupe: admettre leur responsabilité. «Nous refusons d'intégrer une personne dans le déni total. Elle doit au minimum reconnaître qu'elle est concernée par la problématique. Beaucoup décrient au départ que leur présence relève d'un malentendu.»

La grande majorité des auteurs ont vécu dans un environnement familial violent. «Il s'agit d'un mécanisme de défense. Mais dans le groupe, nous ne nous attendons pas sur ce statut de victime. Nous nous concentrons sur leurs comportements», poursuit Hilde Stein. Dans ce contexte, la thérapie de groupe est un outil de confrontation puissant, observe la thérapeute: «Les participants constatent que ce qu'ils ont fait n'est pas accepté. Ils font du chemin en écoutant; se remettent en question sans forcément devoir le déclarer. Ils trouvent aussi du soutien, des félicitations en cas de progrès. Ils ne vont pas tous sortir transformés. Mais le groupe crée une dynamique d'auto-guérison.» ■ C. Z.



(BENJAMIN TEJERO POUR LE TEMPS)

«S'arrêter pendant quelques secondes, ça peut tout changer»

LUCIDITÉ Alarmé par ses accès de violences envers l'un de ses fils, Julien a décidé de chercher de l'aide. Rares sont ceux qui, comme lui, contactent un service dédié aux auteurs de violence de leur propre initiative

Pour Julien*, le premier confinement au début de la pandémie de Covid-19, au printemps 2020, a joué le rôle de déclencheur. Chercheur à l'université, il vit avec sa femme et leurs trois enfants, âgés alors de 11, 6 et 1 an. A la maison, l'atmosphère se détériore à mesure que passent les jours sous restriction sanitaire. Les tensions se cristallisent avec son second fils, qui présente des troubles de l'attention et une hyperactivité.

«Il ne tient pas en place, il adopte des comportements dangereux et supporte très mal la frustration. C'est assez difficile à gérer», souligne Julien d'une voix tranquille, un sourire pudique sur les lèvres. Dans la petite cafétéria attenante à son bureau, le quadragénaire revient sur les faits qui l'ont conduit à appeler à l'aide. «C'était souvent le matin, un moment particulièrement stressant, lorsqu'il faut préparer tout le monde avant de se mettre au travail. A bout, je me mettais à crier. Puis je saisisais mon fils par les bras, en serrant très fort, jusqu'à lui faire mal.»

Une fois l'orage passé, Julien ressent une profonde tristesse. Pourtant, ce scénario se répète, à mesure que les conflits éclatent sous le toit familial, jusqu'à deux à trois épisodes par semaine. Et le malaise grandit. «On se réveillait en s'engueulant. On se couchait en s'engueulant. Quand les tensions avec mon fils atteignaient leur paroxysme, je le serrais. Je n'arrivais plus à fonctionner différemment. J'avais la sensation de perdre le contrôle. J'ai commencé à avoir peur.»

Julien cherche alors de l'aide en ligne et tombe sur le numéro du

Service pour auteur-e-s de violence conjugale (SAVC). «J'ai eu du mal à trouver de l'aide pour les personnes agressives avec leurs enfants. Je trouve que ces structures manquent actuellement.» Au bout du fil, on lui confirme qu'il a frappé à la bonne porte. Il entame alors une thérapie, de sa propre initiative, contrairement à bon nombre de participants qui sont là suite à un signalement par la police ou contraints par la justice.

Les discussions, en groupe, ont une vertu cathartique à ses yeux: «On se retrouve avec d'autres, à parler de sujets intimes, d'émotions, de choses dont les hommes parlent franchement peu. Une des règles consiste à ne pas juger. Et tout ce qui est dit dans le groupe, reste dans le groupe.

«J'ai eu du mal à trouver de l'aide pour les personnes agressives avec leurs enfants»

JULIEN*

J'ai pu me livrer sans crainte. Le fait d'être confronté aux retours francs et bienveillants de personnes issues de milieux très différents du mien m'a fait du bien. Dans mon milieu socio-professionnel, avec mes amis, on est dans une bulle.»

Violences ordinaires

A mi-parcours, les participants sont priés de regarder en arrière et d'énumérer tous les épisodes dans lesquels ils ont eu des comportements violents. «J'ai pris conscience qu'il existe une série de violences

ordinaires qu'on ne perçoit pas tous les jours comme telles. Le dénigrement, les menaces. Ce sont des comportements qui s'installent de manière subreptice dans les couples et les familles. Il y avait des reproches que je proférais continuellement à ma femme. Maintenant, je m'abstiens. Et ça va mieux.»

Au fil des récits des autres participants au groupe, Julien comprend qu'il n'est pas impuissant face aux mécanismes de la violence. «J'ai élaboré deux stratégies personnelles, pour éviter l'escalade. L'une consiste à regarder à l'intérieur de moi, examiner mes émotions. Et l'autre, à m'observer de l'extérieur, comme si j'étais un autre. Je ne les emploie pas toujours simultanément.» Quelques minutes, même secondes, suffisent pour créer cet espace, qui permet de se ressaisir et d'éviter de basculer dans le drame, dit-il: «C'est une idée que j'ai vu revenir chez la plupart des participants: lorsqu'on parvient à créer ce temps d'arrêt, ça peut tout changer. C'est fort, car depuis, je n'ai plus jamais brusqué mon fils.»

Ce n'est pas un remède miracle non plus, il en est bien conscient. Et alors que de nouvelles mesures sanitaires poussent les familles à nouveau dans un entre-soi potentiellement explosif, Julien sait que rien n'est acquis définitivement. «J'onvisage le nouveau confinement plus sereinement car je sais que je suis mieux préparé. Mais j'apprends. Je dois avouer que ce n'est pas facile.»

D'ailleurs, c'est peut-être une des clés, aux yeux de Julien, pour qui les tensions viennent aussi des injonctions à la perfection, intériorisées par les parents. «Quand on a des enfants, on a tendance à créer un cocon pour préserver une image modèle auprès de nos proches. Il faut rompre avec ce mythe et parler des difficultés liées à la vie de famille.» ■ C. Z.

* Prénom modifié

«J'ai des outils pour temporiser»

ÉVOLUTION Contraint de participer à une thérapie de groupe suite à des gestes violents envers sa compagne, Thierry pensait d'abord qu'il n'avait rien en commun avec les autres participants

Si Thierry* se rend, tous les lundis soir, à la thérapie de groupe du SAVC, c'est d'abord parce qu'une procureure lui a ordonné de suivre ce programme, et qu'il risquerait gros à ne pas s'y plier, après un second «épisode de violence conjugale», comme il l'appelle.

Le premier, c'était il y a de cela trois ans. «J'avais giflé ma femme au cours d'une dispute. Elle a porté plainte à la police», raconte le mécanicien au milieu de la quarantaine. Alors, les autorités avaient déjà orienté Thierry vers un suivi thérapeutique. Il ne s'était pas senti concerné.

La seconde fois, il n'a pas eu le choix: condamné à 4 mois de prison ferme avec 4 ans de sursis, le programme pour auteur-e-s de violence conjugale n'est plus une option, mais une astreinte, au même titre que d'autres règles de conduite, comme cesser de boire de l'alcool. «J'avais bu quand c'est arrivé», explique-t-il. C'était au début de l'hiver. Sa femme le soupçonne d'être infidèle, Thierry se sent «poussé à bout»

depuis plusieurs semaines. Il évoque la surveillance de son portable, les reproches devant les enfants, des amis. Alors que le couple rentre d'un apéro, une nouvelle dispute éclate. Il pose une main sur la bouche de sa femme. Dans l'empoignade, elle tombe.

Au début, il se rend aux séances de thérapie de groupe à reculons. Résigné, il essaye de «prendre ce qu'il y a à prendre», mais ne peut s'ôter de l'esprit qu'il n'est pas à sa place. «Certains, c'est des malades, ils cassent tout et tapent souvent leur femme. Je n'ai rien à voir avec eux. Puis d'autres hommes sont arrivés,

avec une histoire similaire à la mienne. Moi, j'estimais que j'étais là par la faute des autres. Nos conflits, on aurait pu les régler entre nous, à la maison, plutôt qu'en appelant la police.»

Au fil des séances, il ne changera pas fondamentalement d'avis. Il pense encore aujourd'hui que son épouse devrait suivre une thérapie, elle aussi. «Elle sait où appuyer pour faire mal, avec ses mots. Moi, j'encaisse», dit-il. Mais, à la longue, il a fini par y trouver quelque chose à prendre. «Maintenant, quand ça chauffe avec ma femme et mes enfants, au lieu de gueuler, j'essaie de temporiser. J'ai les outils.» ■ C. Z.

* Prénom modifié

VAUD

Un premier pas obligatoire

Dans le canton de Vaud, depuis 2018, la nouvelle loi contre les violences domestiques (LOVD) oblige les personnes expulsées de leur domicile suite à un acte de violence à se rendre à au moins un entretien socio-éducatif. En 2019, 508 auteurs ont été adressés aux intervenants spécialisés du Centre Prévention de l'Ale, dont 320 expulsés. Entre 2015 et 2018, avant la révision de la loi, ce chiffre se montait à 166 par an, en moyenne. Après le premier entretien cependant, seuls 30% des individus acceptent un second, ou un troisième entretien. Et ils sont encore moins nombreux à suivre un programme complet. (C.Z.)



(BENJAMIN TEJERO POUR LE TEMPS)

EN CHIFFRES

La violence en Suisse

En 2020, la police a enregistré 20 123 infractions relevant de la violence domestique – soit l'exercice ou la menace d'une agression dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté. Près de 72% des victimes sont des femmes et 75% des auteurs, des hommes. Il s'agit principalement de voies de fait – comportement agressif ne provoquant pas de lésion corporelle (33%), de

menaces (21%), d'injures (19%) ou de lésions corporelles simples (11%). La même année, 21 féminicides et sept homicides ont été perpétrés dans un contexte familial. Ces chiffres issus de la statistique policière de la criminalité ne reflètent qu'une partie de la réalité: les enquêtes menées auprès des victimes révèlent que seules 10 à 22% des victimes de violence domestique se tournent vers la police, indique l'Office fédéral de la statistique (OFS). ■ C.Z.